



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 3 DECEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le 3 Décembre, à 18 heures,

Le conseil municipal de la commune de Rieux-Minervois, dûment convoqué le 26 Novembre 2015, s'est réuni en session ordinaire, dans le salon d'honneur de la mairie, sous la présidence de Monsieur DESTREM, Maire.

13 présents : Mmes et MM. DESTREM Pierre, DURAND Jean-Régis, RIBA Albert, TAILLEFER Bernadette, VARALDA Anne-Marie, CARRE Annick, ZOCCARATO Jeanine, GUILHAUMON Jean, SAURY Jean-Paul, YAGUES Bernard, CONTE Yoann, THERET Marion, DESTAINVILLE Alain.

6 absents : Mmes De CROZALS Anne, JAMMES Nelly (est arrivée en cours de réunion), CHAVINIER Anne, CAZANAVE Liliane
MM. RODRIGUES ROQUE Bento, VASSAL Didier

3 procurations : De M. RODRIGUES ROQUE Bento à M. RIBA Albert
De M. VASSAL Didier à M. DESTAINVILLE Alain
De Mme JAMMES Nelly à M. YAGUES Bernard.

Total des membres présents : 13 sur 19

Total des membres absents et représentés : 3 sur 19.

Le Conseil ayant reconnu que les convocations étaient régulières et que le quorum était atteint,

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte et a invité ses collègues à procéder à la nomination d'un secrétaire (art. 53 loi du 5 Avril 1884),

Madame TAILLEFER Bernadette a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire, qu'elle a acceptées et Monsieur DURAND Jean-Régis, secrétaire suppléant.

Monsieur DURAND Jean-Régis, Adjoint, a fait la lecture du Procès-Verbal du 16 Octobre 2015. Ce procès-verbal a été rédigé par Mme TAILLEFER Bernadette, secrétaire de séance.

Avant de commencer l'ordre du jour, Monsieur DURAND Jean-Régis, Adjoint, **demande d'annuler le point 11**, pour une étude plus complète du sujet. Mettre à la place une délibération qu'il est nécessaire de faire en urgence pour que la trésorerie nous permette de régler les factures du repas de la Fête de la Citrouille et de la Foire au gras.

L'urgence a été provoquée par la Trésorerie qui nous a précisé par mail, qu'à partir d'aujourd'hui 3 Décembre 2015, toutes les factures des repas devront préciser nominativement toutes les personnes qui ont participé.

Adopté à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

1) Décision modificative

Monsieur DURAND Jean-Régis explique que, sans modifier quoi que ce soit du montant du budget voté, il est nécessaire de modifier certaines écritures :

Section Fonctionnement : 45 562 Euros (réajustement dans la section de fonctionnement)

Section Investissement : 161 702, 80 euros (réajustement dans la section d'investissement).

Adopté à l'unanimité

A ajouter : l'autorisation par le Conseil Municipal de décisions modificatives pour des sommes à régler d'ici la fin de l'année sans être dans l'obligation d'en réunir les membres pour en délibérer.

Adopté à l'unanimité

2) Approbation – Procès-Verbal de mise à disposition de biens mobiliers et immobiliers entre la commune et la Communauté d'Agglomération.

Suite au transfert de la compétence en assainissement à Carcassonne Agglo (Janvier 2013), certaines écritures sont à intégrer dans l'actif de la communes dont celle concernant le pluvial et l'incendie puisque la commune reste compétente dans ces domaines (voir annexe article 2-1-2 immobilisations restant à l'actif).

Nous pouvons amortir 50 096, 62 euros sur une période allant de 5 à 50 ans.

Adopté à l'unanimité

Arrivée à 18h 40 de Madame JAMMES Nelly, Adjointe, qui intègre le Conseil.

3) Subvention Bibliothèque/Médiathèque

La Présidente Madame Lise RAYNAUD, sollicite une avance du versement de la subvention au cours du premier trimestre 2016 : 50 % de la subvention soit 7 500 euros. Elle se rémunère sur cette subvention + charges et fait des achats de livres.

Adopté à l'unanimité

4) Schéma départemental de Coopération Intercommunale

Le préfet nous invite à délibérer sur le schéma portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République. L'objectif général est de permettre un meilleur service des compétences par les collectivités territoriales caractérisées par des régions plus fortes, des départements recentrés sur leur mission de solidarité territoriale et des intercommunalités réorganisées en un seuil d'habitants.

Adopté à l'unanimité

5) Remboursement des frais Congrès des Maires

Le Congrès des Maires a été annulé. Il est reporté au mois de Mai. Cependant M. DESTREM a avancé les frais d'hébergement et d'inscription : 544 euros.

Adopté à l'unanimité

6) Rénovation fenêtre – Ecole Élémentaire

Déjà voté à l'unanimité dans le PV précédent (16 Octobre 2015), mais il fallait préciser le montant et le choix de l'entreprise. Deux devis avaient été demandés :

SCOP Profil Languedoc Roussillon : 29 982, 02 euros

Isoplast : 26 447, 22 euros TTC - c'est cette dernière qui a été choisie. Une subvention a été demandée.

7) Agenda d'accessibilité programmée

Trois devis nous ont été fournis.

EXETECH (uniquement le Diagnostic) : 2350 euros HT

SOCOTEC – Trèbes – (le Diagnostic + Assistance) : 4900 euros HT

APAVE (Diagnostic + Aide à la constitution du dossier) : 3690 euros HT – Ce dernier devis retenu.

Adopté à l'unanimité

8) Renouvellement du contrat de maintenance logicielle – Bibliothèque /Médiathèque

La bibliothèque est équipée d'un logiciel qui permet d'informatiser le prêt des livres, la maintenance de ce logiciel est de 444, 25 euros pour l'année 2016.

Monsieur DESTAINVILLE Alain s'étonne que ces frais ne soient pas englobés dans la subvention ?

D'un commun accord, la subvention sera augmentée de ce montant.

Adopté à l'unanimité

9) Convention KPMG

Assistance à l'élaboration du compte administratif 2015 et préparation du budget 2016.

La convention avec KPMG est renouvelée.

Adopté à la majorité – 2 abstentions

10) Redevance pour occupation provisoire du domaine public – GRDF

Suite au décret n° 2015-334 du 25 Mars 2015, la commune peut appliquer cette redevance.

On pourra en bénéficier pour l'occupation des travaux faits en 2015 (l'occupation du domaine public est déjà faite). Nous attendons les longueurs et les montants de la redevance.

D'accord à condition qu'il n'y ait pas d'implication sur les factures des administrés.

Adopté à l'unanimité.

11) Demande par la Trésorerie de justificatifs de repas

Il est nécessaire de faire en urgence une délibération pour que la Trésorerie nous permette de régler les factures du repas de la Fête de la Citrouille et de la Foire au Gras. L'urgence a été provoquée par la Trésorerie qui nous a précisé par mail qu'à partir de ce jour (3 Décembre), toutes les factures de repas devront préciser nominativement toutes les personnes qui ont participé.

Adopté à l'unanimité.

12) Contrat de maintenance Informatique – Année 2016

Choix du prestataire pour la maintenance informatique de la Mairie, Ecole Élémentaire, Ecole Maternelle, Bibliothèque/Médiathèque. Deux devis avaient été demandés : Clean Ordi 7996 euros par an – 11 Micro : 8702, 40 euros par an. C'est Clean Ordi qui a été choisi.

Adopté à l'unanimité.

13) Mise en place du Compte Epargne Temps –Agents

Certains agents souhaitent la mise en place du compte épargne temps. Le compte épargne-temps (CET), permet de mettre de côté des jours de congés rémunérés sur plusieurs années. Il est ouvert à la demande de l'agent. Ce dernier est informé annuellement des droits épargnés et consommés.

Le CET peut être alimenté dans la limite de 60 jours par :

- Des jours de congé annuels. Les agents doivent toutefois prendre au moins 20 jours de congés chaque année. Les jours de congés bonifiés ne peuvent pas être versés sur le CET.
- Des jours de réduction du temps de travail (RTT) ;
- Des jours de repos accordés en compensation d'astreintes ou d'heures supplémentaires dans des conditions fixées au sein de chaque administration par arrêté ;

Lorsque le CET atteint 20 jours, l'agent ne peut plus épargner ensuite que 10 jours au maximum par an.

Adopté à l'unanimité

14)Schéma de mutualisation – Carcassonne Agglo

Ce projet comprend ces 4 axes. Ces points doivent être validés en totalité ou partiellement.

- La mutualisation des services par la création de services communs
- La mutualisation des savoir-faire
- L'optimisation des moyens techniques sur le territoire autour de la notion de bien partagé
- L'accentuation de la coopération avec les communes par la mise en œuvre d'une politique d'achats intercommunautaires.

Adopté à l'unanimité

15)Convention ECO2BAT/COMMUNE – Conseil d'Orientation Energétique

Cette démarche se divise en 2 parties :

- a) Conseil d'Orientation Energétique – préconisation : 4320 euros (subvention éventuelle de l'ADEME).

/ Une étude a été faite. Il faut donc régler 4320 euros (à délibérer).

/ Il faut faire une demande de subvention concernant cette facture (à délibérer).

Les deux délibérations ont été votées à l'unanimité.

- b) L'accompagnement (mise en place des recommandations par ECO2Bat, c'est-à-dire de la réalisation de ce plan d'économie d'énergie) est rejeté à la majorité car la commune se charge de cette réalisation.

Nous n'avons pas besoin de cet accompagnement parce que nous nous chargeons (Bernard YAGUES et moi-même), de la réalisation programmée, suivant l'état de nos finances chaque année.

Rejeté à la majorité – I voix favorable à l'accompagnement par ECO2Bat

16 Aménagement place Rambaud

Attribution du marché : lot 1 Voirie terrassement (Eiffage) 212 093, 92 euros HT– lot 2 éclairage (entreprise Robert) : 25 162, 30 euros HT– Honoraires GAXIEU : 28206, 07 euros HT;

Adopté à l'unanimité

17 Contrat La Poste – Envois groupés

La Poste propose à la commune un tarif préférentiel lorsque la commune envoie 100 plis minimum.

Adopté à l'unanimité

18 Voirie Communale – Recensement DGF

Actualisation de la longueur de la voirie communale, afin de déterminer la dotation globale de fonctionnement. Dans le cadre de la dotation globale de fonctionnement des communes pour 2016, le CGCT précise que pour 30 % de son montant, la 2^e fraction de la DSR des communes est répartie proportionnellement à la longueur de la voirie classée dans le domaine public communal. La mise à jour actuelle de notre voirie avec les derniers lotissements qui ont été réalisés est de 12 605 mètres.

Adopté à l'unanimité

19 Dissolution SIG du CES

Lors du Conseil d'Administration le 23 Novembre 2015, les 14 communes membres du Syndicat Intercommunal de gestion du CES ont voté sa dissolution. Cependant un agent est employé, Madame Frédérique Dal Zotto (agent intercommunal : 25 h SIG du CES + 10 h Mairie).

L'assemblée doit se prononcer si cet agent peut être rattaché à la commune de Rieux pour une période de 6 mois ; les autres communes rembourseraient les frais liés à hauteur des 25 h par semaine sans possibilité de mise à disposition.

Si le Conseil Départemental ne trouve pas de solution pendant l'année, l'agent sera rattaché au Centre de Gestion.

Adopté à l'unanimité

Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence de questions diverses parmi les membres du conseil et parmi l'assistance, la séance a été levée à 19 h 50.

Fait à Rieux-Minervois, le 7 Décembre 2015

Le Maire, Pierre Destrem